



Communiqué de presse

le 14 novembre 2018

LE CNPA RÉAGIT AUX DÉCLARATIONS D'EDOUARD PHILIPPE

Le CNPA prend acte ce matin des décisions annoncées par le Premier Ministre Edouard Philippe, s'agissant d'une « surprime » de 4.000 euros pour les ménages modestes dès janvier 2019, et du permis de conduire. Le dispositif vise à accélérer et à pérenniser le renouvellement d'un parc automobile (32 millions de véhicules particuliers) trop vieillissant (avec un âge moyen dépassant désormais 9 ans), dans un contexte d'une transition énergétique irréversible à opérer et d'un pouvoir d'achat sous très fortes contraintes.

Le CNPA plaide pour un soutien prioritaire aux ménages, en conservant le véhicule d'occasion dans le périmètre des dispositifs d'aides, avec des montants plus significatifs, tout en respectant un principe de neutralité technologique et énergétique. Les automobilistes doivent être respectés dans leurs choix de solutions de mobilité qui conviennent à leurs usages et à leurs contraintes.

Le CNPA, qui se félicite d'avoir été entendu, rappelle en effet que 61% des Français ne perçoivent pas de solution alternative à l'automobile pour leur mobilité. Par ailleurs, **l'achat d'un véhicule neuf concerne environ 1 ménage français sur 28**, alors que l'achat d'un véhicule d'occasion concerne 1 ménage sur 5 en 2017. L'enjeu d'un parc plus écologique et accessible concerne donc tout particulièrement les véhicules d'occasion, dont le renouvellement pourra entraîner des effets plus massifs pour la protection de l'environnement et de la santé.

Dans l'attente des modalités de mise en œuvre de cette mesure, le CNPA propose au Gouvernement d'aller plus loin en étudiant un dispositif visant à **sécuriser l'état du parc et des transactions entre particuliers (66 % du marché) opérées sur le marché de l'occasion**, et d'initier très rapidement des conditions préférentielles en termes d'accès au crédit.

Enfin, le CNPA sera particulièrement vigilant sur le fait que les entreprises de l'automobile, partenaires de l'Etat dans l'exécution des politiques publiques pour ce qui concerne les versements des bonus et des primes à la conversion, soient réellement soutenues dans les avances parfois considérables de trésorerie effectuées pour le compte de l'Etat.

Concernant les autres mesures annoncées par le Premier Ministre, **le CNPA regrette que sa proposition d'un moratoire sur les taxes des carburants n'ait pas été retenue** dans un contexte de tensions sur le baril et de prix hors taxes en France parmi les plus bas d'Europe.

S'agissant du **permis de conduire**, qui concerne la société dans son ensemble avec le défi majeur d'une éducation garantissant une sécurité routière sur les routes françaises, la Profession a demandé à être reçue en urgence par le Premier Ministre afin de faire le point sur les objectifs posés par le Président de la République en fin de semaine dernière.

Une mission parlementaire, dont les conclusions sont attendues d'ici la fin de l'année 2018, est en effet en cours. Le CNPA, associé à l'UNIDEC (*Union Nationale Intersyndicale des Enseignants de la Conduite*), y a présenté des propositions permettant de réduire le coût du permis sans en brader la qualité qui doit être au centre d'une politique de mobilité responsable.

Le CNPA escompte que les pistes étudiées participeront d'une éducation qualitative, connectée à des produits et à des solutions de mobilité dont la technologie s'accroît et se complexifie. Les auto-écoles agréés sont prêtes à s'engager malgré leurs fragilités de TPE. La bataille du pouvoir d'achat ne pourra donc se gagner que par une action publique drastique et de long terme. L'enjeu, pour le CNPA, c'est la sécurité. Elle n'a pas de prix, en effet.

Le CNPA se félicite au total d'avoir été suivi dans sa double recommandation d'encourager l'accessibilité du permis de conduire et l'aide à l'acquisition d'un véhicule : indispensables dans de nombreux territoires, ils sont un passeport vers l'emploi pour une majorité de Français, sans discrimination de type écologique ni effets de seuils sur les indemnités kilométriques qui seraient un facteur d'injustice et de complexité. Les modalités restent à préciser dans le détail, avec un effort de communication pour assurer une vraie lisibilité des différents dispositifs publics.

Le CNPA est confiant sur les mesures qui ne manqueront pas d'être arrêtées par le Gouvernement pour déterminer des solutions durables et cohérentes avec les efforts consentis.

> À propos du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5^{ème} branche économique de France avec 140 000 entreprises de proximité et 400 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.